

Communiqué du Pape concernant les conclusions de l'enquête préliminaire canonique relative à une allégation anonyme visant le Cardinal Gérald C. Lacroix

[Communiqué original disponible ici.](#)

« Concernant les conclusions de l'enquête préliminaire canonique relative à une allégation anonyme visant le Cardinal Gérald C. Lacroix, Archevêque de Québec

Le Saint-Père a confié le 8 février 2024 au juge André Denis, juge retraité de la Cour Supérieure du Québec, le mandat de faire la lumière sur cette allégation formulée dans le cadre d'une action collective intentée contre l'Archidiocèse de Québec.

Le rapport de l'enquête préliminaire canonique menée par le juge Denis a été complété le 6 mai 2024 et communiqué au Saint-Père dans les jours suivants.

À la lumière des faits examinés par le juge Denis, ce rapport ne permet pas d'identifier quelque geste d'inconduite ou d'abus de la part du Cardinal Gérald C. Lacroix. En conséquence, une procédure canonique plus poussée n'est pas envisagée.

Le Saint-Père a autorisé le juge André Denis à diffuser un communiqué résumant les éléments de son enquête et à répondre aux questions à ce sujet.

Le Saint-Père adresse ses profonds remerciements au juge André Denis pour avoir mené à bien, dans les délais prescrits, le mandat qui lui avait été confié et qu'il a rempli avec impartialité dans le contexte d'une action collective visant l'Archidiocèse de Québec.

Cité du Vatican, le 21 mai 2024 »

Le juge André Denis présente les

conclusions de son enquête concernant les allégations visant le cardinal Gérard Cyprien Lacroix



À 10 h ce matin, via ECDQ.tv

Suivez en direct la conférence de presse du juge Denis

[Suivez ce lien pour visionner la conférence de presse](#) de ce 21 mai 2024, dès 10 h.

Le juge à la retraite André Denis organise une conférence de presse, ce mardi 21 mai 2024, à 10 h, à Québec. Le magistrat à la retraite a demandé au Service des communications de l'Église catholique de Québec de faciliter la logistique de sa conférence de presse. La webtélé ECDQ.tv diffusera cette prise de parole en direct.

Le juge Denis avait reçu du pape François le mandat de mener une enquête canonique préliminaire sur les allégations anonymes à l'endroit du cardinal Gérard C. Lacroix, formulées dans le processus de l'action collective contre le diocèse de Québec.

L'équipe diocésaine et le cardinal Lacroix réagiront ultérieurement. Nous vous reviendrons bien sûr à ce sujet.

Église catholique de Québec

1073, boulevard René-Lévesque Ouest,
Québec, (Québec) G1S 4R5 Canada



Vous avez reçu ce courriel parce que vous faites partie de la liste de personnes abonnées à l'infolettre diocésaine.

[Se désinscrire](#)